



59^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises

Genève, le 19 juin 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Groupe de travail pour son rapport clair et pertinent sur l'approvisionnement et le déploiement de l'intelligence artificielle par les Etats et les entreprises n'appartenant pas au secteur technologique. Ce document arrive à un moment crucial, alors que l'impact de l'IA sur les droits de l'homme se complexifie.

Le rapport remplit ses objectifs : il analyse les cadres existants, clarifie les responsabilités, propose des voies de recours et oriente États et entreprises sur l'application des Principes directeurs des Nations Unies dans le contexte de l'IA.

Nous saluons en particulier l'appel à une meilleure transparence, à la nécessité de documentation des préjudices et à l'accès effectif aux voies de recours.

Les recommandations formulées offrent une feuille de route concrète pour une gouvernance fondée sur les droits de l'homme, et intègrent l'ensemble des acteurs : États, entreprises, société civile, investisseurs et monde académique.

Le rapport met également en évidence, de manière audacieuse et nécessaire, que certains systèmes d'IA sont fondamentalement incompatibles avec les droits de l'homme, appelant à l'établissement de "lignes rouges" pour des usages interdits, tels que la reconnaissance faciale en temps réel, la surveillance de masse et la notation sociale.

Au vu de cet appel, comment le Groupe de travail envisage-t-il l'adoption, la mise en œuvre et l'application concrètes de telles obligations à l'échelle internationale ?

Je vous remercie.